

Palmarolle honore son ex-maire

**Marcel
Caron**



Sommaire

| | |
|----------------------|---------|
| Actualités | 2-3 |
| Affaires municipales | 7 à 9 |
| Environnement | 10 |
| Loisirs | 14 - 15 |
| Vie communautaire | |

| | |
|----------------------|--------|
| Chroniques | |
| *J.-Pierre Robichaud | 4 et 5 |
| *Gilles Fortier | 15 |
| *Cercle de fermières | 11 |
| *Francine Gauthier | |
| *Félix Goulet | 13 |
| *MFC | |
| *Lise Bouillon | 6 |

Président : J.-P. Robichaud
 Vice-présidente : Christiane Plante
 Infographiste
 Secrétaire : Clarisse Vachon
 Trésorière : Denise Mercier
 Administrateurs : André Chrétien
 Lise Bouillon
 Rédacteur en chef: André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité
dans **LE PONT**

C'est une visibilité
incontournable
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$
1/4 page 25 \$

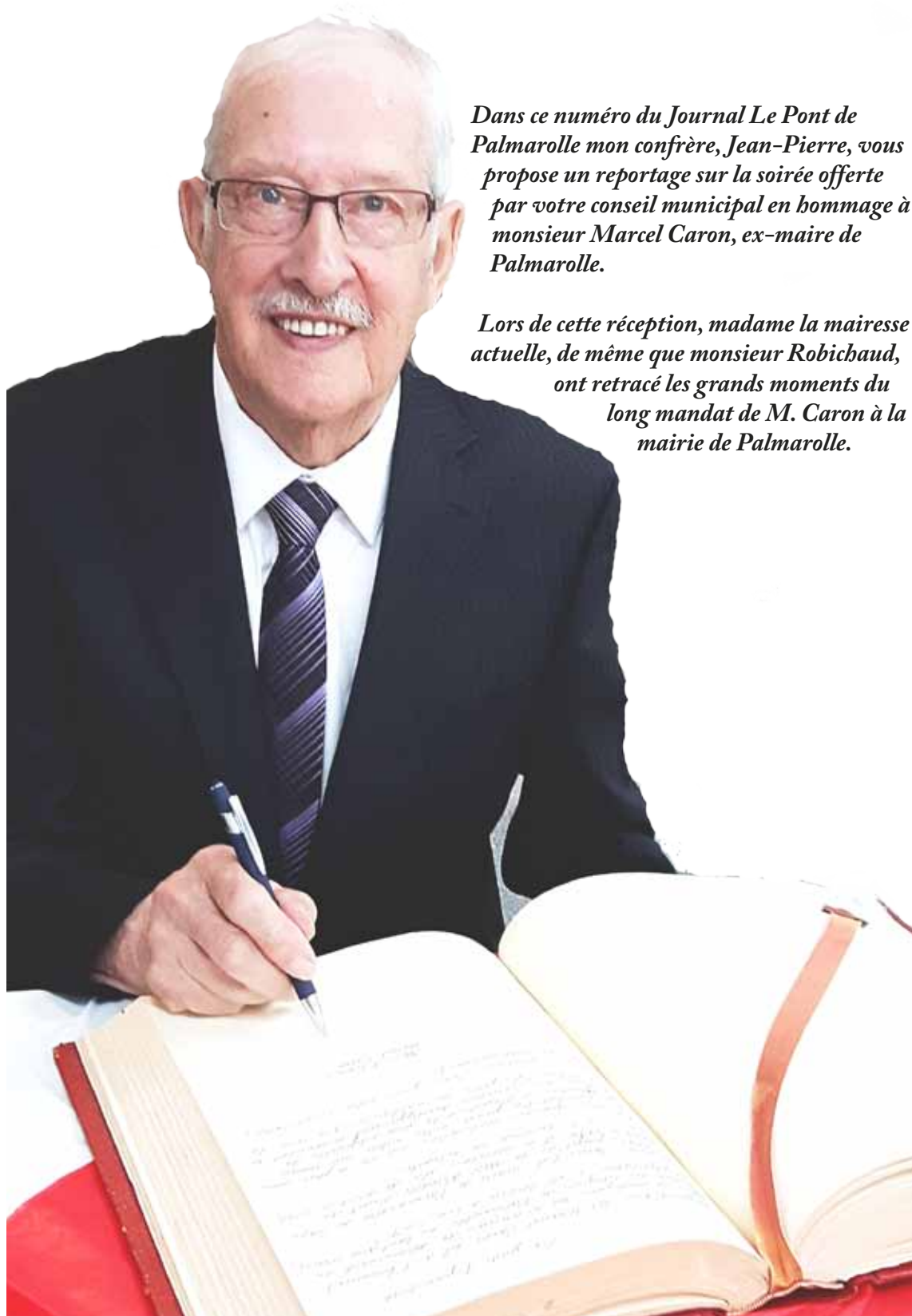
1/8 page couverture 40 \$
1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois

Avant la mairie...?



Dans ce numéro du Journal Le Pont de Palmarolle mon confrère, Jean-Pierre, vous propose un reportage sur la soirée offerte par votre conseil municipal en hommage à monsieur Marcel Caron, ex-maire de Palmarolle.

Lors de cette réception, madame la mairesse actuelle, de même que monsieur Robichaud, ont retracé les grands moments du long mandat de M. Caron à la mairie de Palmarolle.

J'ai moi aussi pris la parole pour faire l'éloge de la carrière de votre ex-maire. Ayant eu la chance de le côtoyer comme collaborateur et ami, avant son premier mandat, c'est donc de cette période que j'ai parlé et sur laquelle porte mon texte d'aujourd'hui. Dès 1969, Marcel s'est engagé dans la fondation d'un club de motoneigistes à Palmarolle, l'un des premiers en Abitibi-Ouest.

C'est en collaborant avec lui que j'ai découvert sa détermination à mener à bien ce projet. En rigolant et en profitant de la tribune qui m'était donnée, j'ai dit que la détermination c'était un mot poli pour dire qu'il avait une « tête de mule », tout en soulignant que chez lui, c'était de la vertu et une qualité dominante.

Ce n'était pas une mince mission de démarrer un tel programme. Il fallait d'abord faire un tracé logique et fonctionnel pour des sentiers qui, en plus de couvrir tout le territoire de Palmarolle, devaient connecter avec les autres sentiers environnants, ceux existants, ceux projetés et les grands axes régionaux et provinciaux à venir. Pas de GPS à l'époque, très peu de cartes précises, Marcel, grâce à ses connaissances du territoire et à son sens de l'orientation, est arrivé à carreaux ce territoire de sentiers fonctionnels qui sont toujours en place aujourd'hui. C'est bien beau d'avoir de bons tracés sur papier, mais il fallait les développer.

Notre homme a pris son bâton de pèlerin et s'est mis à la rencontre de tous les propriétaires pour leur demander des droits de passage sur leurs terres. Avec certains plus réticents, il dut exploiter à fond ses talents de négociateur pour les convaincre d'accepter le passage de ces petites machines infernales qui pétardaient, qui brisaient les clôtures et qui puait l'huile brûlée... selon la perception de plusieurs propriétaires. Voilà une démarche qui demandait beaucoup de détermination, de doigté et de diplomatie. Après un an, c'était chose faite et acceptée, mais il fallait les défricher, les ouvrir, les aplanir ces chemins. Encore une fois, avec son pouvoir de persuasion, il convainquit des travailleurs, des bûcherons et même des propriétaires de machinerie à s'engager bénévolement à cette tâche : ouvrir plus

de 30 kilomètres de sentiers à travers le bois, construire des ponceaux, des camps relais et, la touche finale, ériger un chalet, en corvées, le chalet des Montagnards, encore en service maintenant.

À force de « gratouiller », il réussit à obtenir quelques subventions dans un programme appelé « travaux d'hiver », mais il fallait de substantiels revenus pour acheter une niveleuse, bâtir un garage, payer l'essence de la machine et le chauffage des bâtiments. C'est alors que des activités de financement furent mises en place pour recueillir des fonds. Cela prit la forme d'organisation de rallyes de motoneige auxquels a activement participé Marcel. Avec une équipe qu'il a su recruter dont son épouse, Marielle, pendant plus de dix ans, le Club Les Montagnards a offert à tous les motoneigistes deux rallyes annuels, l'un de jour et l'autre de nuit.

Ces activités ont connu un succès régional, certaines années, Palmarolle a reçu plus de 150 machines venant de tous les clubs extérieurs. Le Vieux Moulin, l'hôtel-bar de la place, était plein à craquer lors de la remise des trophées, il manquait de chaises, les personnes étaient juchées un peu partout, certaines ont dû se réfugier dans les toilettes pour éviter de rester dehors... « ça roulait tempête » comme on disait... Après dix ans d'engagement et de prise en charge du Club, Marcel était prêt à affronter un nouveau défi : la mairie de Palmarolle. La municipalité a donc eu droit à un nouveau maire flamant neuf pour célébrer son cinquantième anniversaire en 1976. (À la page 15 du livre du souvenir du 50^e, vous trouverez le texte de M. le maire, quelques pages après celui de M. Robert Bourassa, premier ministre à cette époque).

Je me limite ici à parler de ce projet de Marcel Caron, il en a mené, bien sûr, plusieurs autres dans ce temps qui a précédé son entrée à la mairie; si je me suis attardé à ce chapitre de sa vie, c'est parce que je crois que c'est dans cette période qu'il a su gagner la confiance et le respect de ses concitoyens et que cette expérience fut la prémisses de sa longue carrière de premier édile de sa municipalité.

Être membre donne
le droit de vote
à l'assemblée générale annuelle

MERCI DE VOTRE APPUI

Supportez

JOURNAL
LE PONT
DE PALMAROLLE

Par la poste, à:

71, 6e Avenue, Palmarolle (QC) J0Z 3C0

journal web : www.journallepont.ca

Adresse courriel : journallepont@hotmail.com

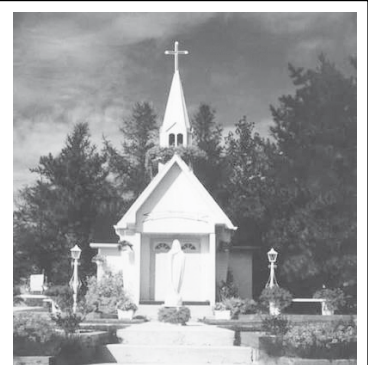
Nom: _____

Adresse: _____

Tel: _____

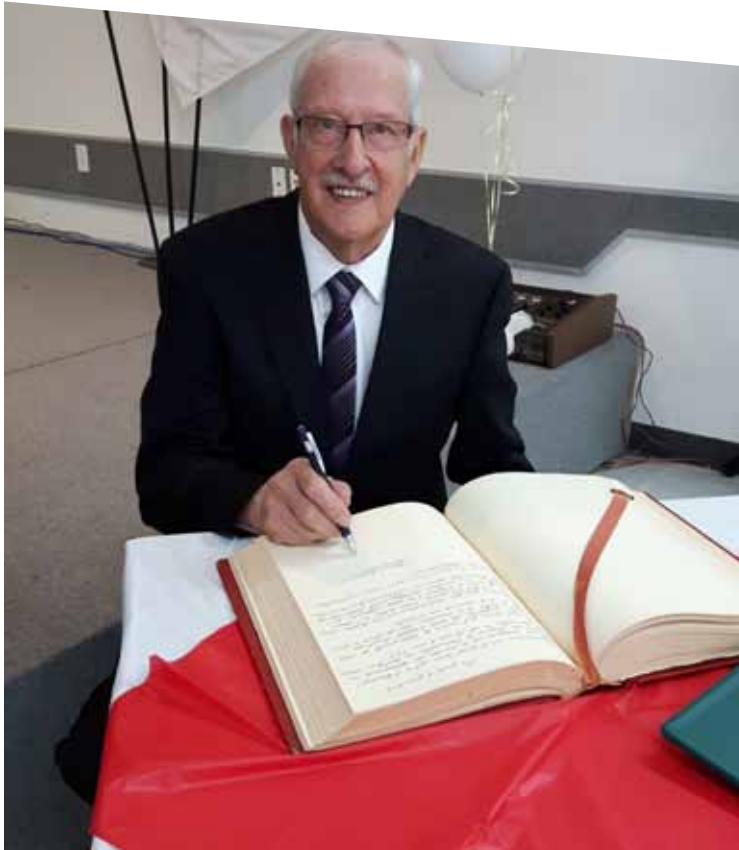
Courriel : _____

Le mercredi 15 août
2018, à 19 h 30,
au Sanctuaire
Notre-Dame-de-
la-Confiance, il y
aura une messe à
la grande chapelle
en l'honneur de
l'Assomption de la
Vierge Marie.
Bienvenue à tous!



Gérald Petit, président

Palmarolle honore son ex-maire Marcel Caron



Près d'une centaine de citoyens se sont déplacés, le jeudi 7 juin lors d'un 5 à 7, pour rendre hommage à Marcel Caron qui les a représentés comme maire pendant 30 ans.

Le tout a débuté avec quelques hommages vidéo. D'abord le député François Gendron a tenu à rappeler la collaboration et le respect qui ont entouré leur relation pendant toutes ces années. Il a aussi souligné combien monsieur Caron était près de ses concitoyens et toujours soucieux de leur bien-être.

Par la suite, Nicole Breton, directrice générale de la MRC et Patrice Vachon ont rendu un hommage bien senti à leur ancien collaborateur et préfet. Ils ont rappelé que Marcel fut leur mentor depuis la création de la MRC d'Abitibi-Ouest. Ils ont souligné sa diplomatie ainsi que ses grands talents de négociateur. Monsieur Caron semblait très ému à la suite de ces hommages.

Puis la mairesse, Louisa Gobeil, a fait le bilan des grandes réalisations qui ont jalonné la carrière de Marcel, particulièrement le réseau d'égout et d'aqueduc, la glace artificielle, l'asphaltage des rangs ainsi que les rues du village.

S'en est suivi une remise de plaque souvenir et des fleurs à Marcel et sa dame, Marielle. Le tout s'est terminé par des hommages particuliers de la part de quelques citoyens. L'un d'eux a tenu à remercier Marielle Aubin d'avoir accepté de prêter son mari à ses concitoyens pendant toute ces années et d'en avoir subi tous les sacrifices s'y rattachant.

« Avec les deux garçons qui jouaient au hockey, j'ai couru les arénas une à deux fois par semaine, et ce, pendant plusieurs années », se rappelait Marielle.

Capsule clin d'œil



En prévision des élections de l'automne, les partis politiques sont à la chasse aux joueurs autonomes.

Le CHSLD de Palmarolle est en fin de vie



Suite au rapport d'une firme d'ingénieurs qui conclut que le Foyer M^{gr} Halde présente des problèmes majeurs à sa structure, les 21 résidents seront relocalisés à La Sarre et Macamic d'ici deux à trois semaines. C'est ce qu'a annoncé le 4 juin dernier le directeur général du CISSS-AT, Yves Desjardins, devant une centaine de citoyens inquiets dont certains ont un père, une mère ou un parent qui y réside.

Un premier rapport d'inspection produit en 2013 révélait déjà que la structure était fragilisée, qu'elle présentait des fissures et penchait légèrement vers la rivière. À ce moment-là, la firme recommandait une surveillance périodique. Un deuxième rapport produit récemment par la firme WSP a relevé une nette détérioration de la structure et, pour la sécurité des résidents, recommande la fermeture immédiate de l'établissement.

Rappelons que le Foyer M^{gr} Halde a été inauguré il y a 48 ans, en 1970. Sa mission consiste à accueillir des personnes âgées présentant des incapacités physiques. Au début des années '80 se sont ajoutées deux ailes dont une a accueilli le Centre de jour (CLSC). Aujourd'hui, un tiers des 21 résidents proviennent de Palmarolle et les autres sont issus des villages des alentours.

Monsieur Desjardins a confirmé que le CLSC sera bientôt relocalisé à Palmarolle. Il ne resterait que quelques fils à attacher avec les autorités concernées. Quant au CHSLD, une étude sur les coûts d'une restauration ou d'une reconstruction sera soumise à la population d'ici Noël. Selon l'option choisie, la firme WSP prétend que les coûts pourraient varier de 8,5 à 40 millions. La suite de choses appartiendra alors au ministère de la Santé.

Remerciements



L'Assemblée de fabrique de Palmarolle remercie toutes les personnes qui ont répondu à l'invitation au dîner-spaghetti bénéfice au profit de la Fabrique de Palmarolle tenu le 22 avril 2018, lequel a rapporté la somme de 1 068,38 \$.

Le succès de cette activité, nous le devons également à nos généreux commanditaires :

Ferme Bellevue (1997) inc.
(Marjolaine et Michel Archambault);
Conseil des Chevaliers de Colomb;
Lise Bergeron;
Épicerie Marion et Fils;
Municipalité de Palmarolle;
Ébénisterie La Varlope
(Marc Laplante et Sylvain Rancourt);
Quincaillerie Palmarolle Timber Mart;
Alain Marcil, soudures multiples;
Usinage Filiatrault (Stéphane Filiatrault);
Équipement Aubin;
Restaurant Au P'tit Bonheur;
Mini Excavation Mario Perron;
Aménagement paysager Éric Mercier inc.;
Boulangerie Lacroix, Normétal;
Le Cercle de fermières de Palmarolle.

Un grand MERCI pour votre générosité coutumière!

Nicole Fortier, présidente

Jean-François Rondeau

PHARMACIEN - PROPRIÉTAIRE

84, 5^e Avenue Est
La Sarre
(Québec) J9Z 1K9
tél.: 819 333-5458

Fax : 819 333-3634 tél. Lab : 819 333-1180
Pharmacie Jean-Francois Rondeau Inc

Affiliée à



QU'EST-CE QUE LA CYBERINTIMIDATION?

La cyberintimidation est une forme d'agression commise au moyen de plateformes technologiques, comme les téléphones cellulaires, les courriels, les messages texte, les réseaux sociaux et les webcams, entre autres, et qui a pour but de menacer, de harceler, d'embarrasser, d'exclure socialement ou de porter atteinte à la réputation ou à des amitiés. Elle permet une transmission plus rapide de l'information et peut donc être plus envahissante. Par exemple, une personne peut envoyer des centaines de courriels ou de messages texte intimidants dans une journée.

La cyberintimidation est-elle un crime?

Oui. La cyberintimidation peut être un crime. Selon le Code criminel, la cyberintimidation peut prendre la forme de plusieurs crimes, selon la façon dont elle se manifeste. Voici des exemples :

- **Harcèlement criminel** : On parle de harcèlement criminel lorsqu'une personne commet des actes qui portent la victime à croire que sa sécurité ou celle de ses proches est en danger. Ces actes peuvent inclure le fait de communiquer sans cesse avec une victime par téléphone cellulaire ou encore de lui écrire constamment des courriels et des messages texte.
- **Libelle diffamatoire** : On parle de libelle diffamatoire lorsqu'une personne publie des renseignements injustifiés sur une personne et que ces renseignements peuvent nuire à la réputation de cette personne et l'exposer à la haine, au mépris ou au ridicule.
- **Voies de fait** : On parle de voies de fait lorsque quelqu'un menace de blesser ou de tuer une personne, d'endommager des biens ou de faire du tort à un animal qui appartient à quelqu'un.

En somme, la cyberintimidation peut constituer un crime si l'intimidateur harcèle, menace, insulte, fait circuler des rumeurs ou fait du chantage.

Victime de cyberintimidation?

Tu dois en parler à un adulte responsable qui pourra t'aider. La cyberintimidation est un comportement grave et tu ne devrais pas tenter de régler la situation toi-même. Un parent ou un intervenant scolaire pourra t'écouter et trouver des solutions.

Il existe aussi des services et des ressources communautaires, comme Jeunesse J'écoute, qui peuvent t'offrir du soutien et des renseignements, et ce, de façon confidentielle.

Si tu reçois des messages électroniques intimidants ou qui te blessent, quitte le site web ou ferme le programme d'où proviennent les messages. Ne réponds pas aux messages de l'intimidateur. Tu peux bloquer ou effacer le contact de ton intimidateur, mais il serait préférable que tu gardes les messages comme preuve de la cyberintimidation et pour que les autorités puissent retracer l'intimidateur. Tu peux aussi changer ton adresse de courrier électronique ou ton numéro de téléphone.

Il est parfois difficile de prévenir la cyberintimidation, car l'agresseur peut envoyer ses messages de façon anonyme. Si tu ne connais pas son identité, tu peux aussi envoyer les messages de l'intimidateur aux administrateurs du site d'où il les envoie. Les entreprises comme [Hotmail](#), [Gmail](#) et [Facebook](#) ont des politiques sur l'usage abusif et elles peuvent suspendre ou annuler le compte de l'intimidateur.

Si tu reçois des menaces, avise la police! Quelles sont les répercussions de la cyberintimidation sur la victime?

La cyberintimidation présente plusieurs conséquences semblables à l'intimidation. Cependant, il existe une grande différence : un enfant peut être victime de cyberintimidation en tout temps. Auparavant, les enfants pouvaient se réfugier à la maison. Maintenant, leur intimidateur peut les atteindre en tout temps au moyen des plateformes technologiques. Ainsi, grâce aux téléphones cellulaires et à Internet, la victime n'est jamais à l'abri des attaques de son intimidateur. De telles attaques peuvent entraîner de graves problèmes d'estime de soi chez la victime, allant même jusqu'à la dépression et le suicide.

Malheureusement, de plus en plus de suicides chez les jeunes sont directement liés à la cyberintimidation.

Comment retirer un texte, une photo ou une vidéo de moi des tribunes publiques?

Tout d'abord, si une image, un message ou une vidéo de toi apparaît sur Internet et que tu connais la personne qui l'a affiché, contacte-la et explique-lui pourquoi tu aimerais qu'elle enlève ce contenu de son profil ou du site web.

Si elle refuse, tu peux écrire aux administrateurs du site et leur demander de retirer le contenu qui te concerne. Les sites comme [Facebook](#), [YouTube](#), [Twitter](#), [Instagram](#) ont des politiques d'usage qui empêchent les abonnés d'utiliser leur site pour insulter ou nuire à la réputation des autres. S'ils reçoivent une plainte, ils effaceront le contenu en question. Après plusieurs plaintes, ils ont le pouvoir de suspendre ou d'effacer le compte de l'intimidateur. S'il s'agit d'un site web, contactez votre fournisseur d'accès Internet.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site: www.cliquezjustice.ca/iin-formation-juridique/crimes-et-infractions/intimidation-et-cyberintimidation/

**Prochaine séance du conseil
3 juillet - 7 août 2018**
La séance a lieu à 20 h, au 499, Route 393

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau municipal au plus tard le lundi précédent, soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne seront traitées qu'à la séance du conseil suivante.



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau sera **FERMÉ** le lundi 2 juillet en raison du congé de la Fête du Canada.

Le bureau sera **FERMÉ** le lundi 6 août en raison du congé civique de la Fête des maires et mairesses.

Notez que le bureau municipal est **FERMÉ** tous les vendredis, et ce, pour la période estivale, horaire qui a débuté le vendredi 8 juin, qui se poursuivra jusqu'au vendredi 31 août inclusivement.
(selon le Règlement n° 240 concernant les heures et les jours d'ouverture du bureau municipal).



PROGRAMMES DE SUBVENTIONS MUNICIPALES

Cette année, la municipalité a lancé un tout nouveau Programme subventionnant l'achat d'un composteur domestique. L'engouement pour ce programme a été instantané! Nous avons commandé 40 composteurs et ils étaient tous réservés avant qu'on ne les reçoive! Nous recevons à nouveau 40 composteurs en 2019. Le principe de distribution est celui du « premier arrivé, premier servi ». Nous avons également un Programme subventionnant l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie ainsi que d'un Programme subventionnant l'installation de cabinet de toilette à faible débit.

Pour tous les renseignements sur les conditions d'admissibilité à l'un de ces programmes, adressez-vous au bureau de la municipalité et nous pourrions vous remettre une copie du formulaire de demande incluant toutes ces conditions.

Dans le cadre du programme pour l'achat d'un composteur, nous avons eu droit, le 29 mai dernier, à une formation gratuite sur le compostage domestique, gracieusement offerte par madame Sylvie Grenier de la MRC d'Abitibi-Ouest, également résidente de Palmarolle! Une belle rencontre où nous avons appris beaucoup et où il y a eu de très beaux échanges instructifs!



ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Lors de fortes de pluies, il peut arriver que l'égout sanitaire municipal soit surchargé, ce qui cause des débordements dans la rivière Dagenais et des reflux d'égouts dans les sous-sols des bâtiments desservis. Afin que ces situations surviennent le moins souvent possible, il faut veiller à ce que l'eau de pluie ne pénètre pas dans l'égout sanitaire.

On estime qu'une grande partie de l'eau de pluie pénètre par les drains français des résidences. La mesure la plus simple à prendre pour réduire l'apport d'eau de pluie dans l'égout sanitaire est donc de veiller dès maintenant à ce que l'eau de pluie qui s'écoule des toits des bâtiments ne soit pas évacuée par les drains français, mais plus loin sur les terrains.

Le Règlement n° 191 sur les branchements à l'égout de la Municipalité stipule à la Section IV, article 28 que : « les eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières et d'un tuyau de descente doivent être déversées en surface à au moins 150 centimètres (5 pieds) du bâtiment, en évitant l'infiltration vers le drain souterrain du bâtiment ». De manière plus générale, l'évacuation des eaux pluviales d'un terrain doit se faire en surface.

Installer des conduites souterraines pour acheminer l'eau de pluie vers le terrain du voisin ou vers la rue ne fait que déplacer le problème. Nous comptons sur la collaboration des propriétaires desservis par l'égout sanitaire pour s'assurer que l'évacuation des eaux pluviales est effectuée correctement sur leurs terrains.

UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Dans le but d'éviter des demandes en eau potable excessives sur l'aqueduc municipal, les usages extérieurs de l'eau sont réglementés.

L'arrosage des pelouses et autres végétaux par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux doit se faire le matin entre 7 h et 9 h ou le soir entre 20 h et 22 h. Les numéros civiques pairs peuvent arroser les mardi, jeudi et samedi, et les numéros civiques impairs, arroseront les mercredi, vendredi et dimanche. S'il s'agit d'une nouvelle pelouse, on peut obtenir un permis de la municipalité pour arroser pendant 15 jours consécutifs aux heures mentionnées. L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps. Dans tous les cas, on ne doit pas arroser excessivement, jusqu'au point où l'eau ruisselle dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

Un permis est obligatoire pour l'installation d'une piscine résidentielle dont la profondeur de l'eau atteint plus de deux pieds et pour le remplissage d'une piscine existante de plus de 25 % de sa capa-



cité. Un remplissage est effectué avec un seul boyau d'arrosage et une seule piscine est remplie à la fois. La priorité est déterminée selon l'ordre de réception des demandes. Le remplissage d'un spa ne requiert pas de permis, mais il est interdit de 7 h à 21 h.

Aucuns frais ne seront exigibles désormais pour le volume de remplissage déclaré dans une demande de permis de remplissage puisque les propriétaires de piscine desservis par l'aqueduc seront dorénavant facturés par la taxation annuelle au taux de trente dollars (30 \$) par année. Si vous avez démantelé ou prévoyez démanteler votre piscine avant l'été, il faut en aviser la Municipalité afin de ne pas être facturé indûment.

Personne n'a intérêt à ce qu'on pousse nos installations de captage et de filtration d'eau potable aux limites de leur capacité, et que l'on soit ainsi obligé d'investir des sommes importantes pour les rendre plus performantes. Au bout du compte, la facture reviendrait à tous les contribuables qui sont branchés sur le réseau de distribution d'eau potable. Alors si vous voyez votre voisin d'en face arroser sa pelouse en même temps que vous, ou le voisin d'à côté remplir sa piscine sans permis, ce serait faire une bonne action citoyenne d'en aviser la Municipalité.

UN AIR DE FAMILLE, 3^e édition

Le samedi 29 septembre 2018, à 17 h, pour une troisième année, se tiendra au Centre municipal de Palmarolle un souper bénéfique au profit de la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-la-Merci de Palmarolle sous le thème « UN AIR DE FAMILLE ».

Afin d'agrémenter cette soirée, nous invitons des familles volontaires à venir nous faire entendre et découvrir leurs talents musicaux comme elles le vivent lors d'une « rencontre familiale ».

L'inscription doit se faire auprès de Mme Nicole Fortier au 819 787-2965 avant le 1^{er} septembre 2018. Afin de faciliter l'organisation de cette activité, les personnes intéressées doivent faire connaître leur intérêt le plus rapidement possible. Un invité spécial sera des nôtres.

Des prix seront remis aux participantes et participants.

L'Assemblée de Fabrique, Nicole Fortier, présidente

LES SÉANCES DU CONSEIL EN BREF...

Vous pouvez consulter tous les procès-verbaux des séances du conseil sur le site Internet de la municipalité à l'adresse palmarolle.ao.ca.



Lors de la séance extraordinaire du 17 mai 2018, le Conseil municipal a :

- Adopté le projet de Règlement n° 310 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour l'achat d'un camion-benne pour le service de voirie;
- Adopté le projet de Règlement n° 311 intitulé : Décrétant une dépense de 1 034 320 \$ et un emprunt de 1 015 170 \$ pour le remplacement du système de réfrigération et l'installation d'un système de récupération de chaleur à l'aréna Rogatien-Vachon.

Lors de la séance extraordinaire du 22 mai 2018, le Conseil municipal a :

- Adopté le Règlement n° 310 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour l'achat d'un camion-benne pour le service de voirie;
- Adopté le Règlement n° 311 intitulé : Décrétant une dépense de 1 034 320 \$ et un emprunt de 1 015 170 \$ pour le remplacement du système de réfrigération et l'installation d'un système de récupération de chaleur à l'aréna Rogatien-Vachon.

Lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018, le Conseil municipal a, entre autres...

- S'est engagé à intégrer au plan d'urbanisme révisé, l'objectif de « favoriser la diffusion de l'information concernant les milieux fragiles », duquel découlera l'action « ajouter des panneaux indiquant les milieux protégés »;

Confirmé au MDDELCC que certains lots seront inclus dans l'aire de conservation à créer pour compenser la perte de milieux humides;

S'est engagé à informer la coordonnatrice du contrôle du MDDELCC lorsque des permis seront délivrés pour construire ou aménager les terrains visés par la demande de certificat d'autorisation;

- Statué de prendre en charge l'entretien du prolongement du chemin des Linaigrettes à la condition que le chemin d'accès soit élargi aux frais du propriétaire;
- Établi le prix de vente des nouveaux terrains résidentiels donnant sur la 2^e Rue Est, entre la 3^e Avenue Est et la 4^e Avenue Est;
- N'autorise pas de commandite à la Société canadienne du cancer dans le cadre du Relais pour la vie puisque la population est déjà sollicitée par d'autres médias et le porte-à-porte;
- Appuyé le projet présenté par le Cercle de fermières de Palmarolle dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » pour l'achat de cinq fauteuils genre secrétaire et de trois métiers à tisser pour un montant de 20 000 \$;
- Appuyé le projet présenté par le Comité de développement de Palmarolle dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » pour moderniser et rendre plus fonctionnelle la cuisine de la grande salle du Centre municipal ainsi que les salles de toilettes pour un montant de 25 000 \$;

- Appuyé le Marché public de Palmarolle pour interdire la distribution de paniers de légumes sur son territoire par les élèves de la cuisine professionnelle de la Commission scolaire du Lac-Abitibi;
- Statué de faire réparer deux portions de trottoirs de la rue Principale en face du 117 et du 105;
- Autorisé le renouvellement de l'adhésion annuelle au Pôle d'économie sociale d'Abitibi-Témiscamingue au montant de cinquante dollars (50 \$) plus les taxes applicables, pour l'année 2018-2019;
- Autorisé le renouvellement de l'adhésion annuelle 2018-2019 au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), pour un montant de cinquante dollars (50 \$);
- Adjugé la soumission de DESTAR CONSTRUCTION pour les travaux de rénovations de la bibliothèque municipale qui s'élèvent à 29 853,26 \$ taxes incluses;
- Mandaté M^{me} Julie Mainville pour accompagner le Cercle de fermières de Palmarolle et le Comité de développement de Palmarolle dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » pour deux projets se terminant le 15 juin 2018;
- Autorisé Alain Aubin, responsable des parcs et des espaces récréatifs extérieurs et préposé aux installations de loisirs, à assister gratuitement au Salon des exposants de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS), qui s'est tenu à Val-d'Or;
- Autorisé la directrice générale et secrétaire-trésorière, Carole Samson, et la technicienne en comptabilité, Kathleen Asselin, à assister au Webinaire gratuit de la FQM;
- Autorisé l'inspecteur municipal, Philippe Gagnon, à suivre la formation Web gratuite « Rédiger un règlement municipal sur l'abattage d'arbres » d'une durée d'une heure trente minutes;
- Autorisé la directrice générale, Carole Samson, à assister à la séance d'information en matière de cybersécurité, qui s'est tenue à Rouyn-Noranda;
- Autorisé la directrice générale, Carole Samson, ainsi que les conseillers municipaux, Lyne Vachon et Fernand Fillion, à assister à la formation gratuite « Agir pour la qualité de l'eau; je protège mon héritage, je passe à l'action! » de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) qui se tiendra à La Sarre;
- Mandaté la mairesse, Louisa Gobeil, afin d'assister à l'activité 5 à 7 du Comité d'accessibilité des lieux publics d'Abitibi-Ouest qui s'est tenue à La Sarre, afin de prendre possession de notre certificat d'honneur du Comité d'accessibilité des lieux publics d'Abitibi-Ouest pour l'installation des sièges élévateurs au Centre municipal;
- Adopté le règlement portant le n° 309 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

OYEZ, OYEZ!

-Ouvert à tous-

L'OBVAJ vous invite à une formation **gratuite** :

« Agir pour la qualité de l'eau;
je protège mon héritage, je passe à l'action ! »

Vous êtes-vous déjà demandé...

- Quels sont les rôles des municipalités et des citoyens quant à la prévention de la contamination de l'eau ?
- Pourquoi l'eau est-elle contaminée ?
- Quels sont les enjeux liés à l'eau ?
- Quels types de contaminants sont présents en Abitibi ?

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, cette formation est pour vous !

Inscription obligatoire :

Visitez notre site Web
<http://obvaj.org/>

Ou contactez
Mme Frédérick de Oliveira
-Agente de sensibilisation-
819-824-4049 poste 304
frederick.deoliveira@obvaj.org

Prix de présence !

Collations sur place !

Où? Quand?

Amos : 7 août, 18h

Bibliothèque, Maison de la culture,
222 1^{ère} Avenue Est

Senneterre : 8 août, 18h30

Paroisse de Senneterre,
100 Rue du Portage

Val-d'Or : 14 août, 18h30

Chalet d'accueil de la forêt récréative,
179 7^e Rue

La Sarre : 15 août, 18h30

Salle du conseil, Commission scolaire du
Lac-Abitibi, 500 rue Principale

On vous y attend en grand nombre !

Date limite pour l'inscription :
2 jours avant la tenue de l'activité

D'autres formations peuvent s'ajouter,
n'hésitez pas à nous contacter pour plus
d'ir



Opinion

Dolorès Guertin-Audet

C'est la fin de l'année, permettez-moi de féliciter l'équipe du *Journal Le Pont de Palmarolle* et spécialement monsieur Jean-Pierre Robichaud qui a remporté deux prix pour des articles, dont un dans la catégorie Nouvelles et l'autre dans la section Chronique lors du 37^e congrès des délégués de l'Association des médias écrits communautaires du Québec au Mont-Gabriel.

Félicitations Jean-Pierre! Je trouve que tu as un style particulier pour l'écriture. Tu as le don de faire danser les mots sous ta plume et donner le goût de lire tes textes toujours plus attirants les uns que les autres. Merci!

Moi, je suis ravie car *Le Journal Le Pont de Palmarolle* contient des nouvelles des jeunes de l'école ou de la pastorale. Eh bien! Sharon n'a pas peur de dévoiler les belles activités qui s'accomplissent avec les jeunes grâce à elle et son équipe de pastorale. Pour l'avoir fait un peu plus d'une trentaine d'années moi-même et une autre équipe, je sais le travail acharné que cela comprend.

Tu sais semer la joie, l'intérêt et un baume d'amour dans le cœur de ces jeunes et favoriser la participation de leurs parents. Merci à toi Sharon et Micheline que je ne veux pas oublier. Vous incarnez la bonté, la générosité, la simplicité; vous êtes de bons modèles pour les petits que Jésus intéresse. Bravo et merci! Je vous aime!



Nouveau conseil 2018-2019

Mélanie Pelletier, présidente
Christine Belleau, Comité Dossiers
Sylvie Corriveau, Comité Textiles
Hélène Gauthier, Communications et recrutement

Poste de secrétaire à pourvoir. Avis aux intéressées!

Remerciements

Nous tenons à remercier mesdames Lisette Guertin, Réjeanne Lemieux et Nicole Morin pour la préparation des repas lors de funérailles. C'est grandement apprécié.

RECETTE

Madame Imelda Robitaille-Pomerleau nous donne une recette que sa mère, Adélia Morasse, faisait.

Soupe T S

2 oignons
4 carottes
1 piment vert
4 branches de céleri
1 petit chou
1 enveloppe de soupe à l'oignon
3 tomates fraîches ou en boîte

Couper les légumes en morceaux, faire bouillir environ 1 h 30. Si désiré, ajouter de la sauce soya ou jus de tomate pour éclaircir.
Bon appétit!

Prendre note SVP!

Nous continuons à ramasser les vieux soutiens-gorges. Bien vouloir les apporter au comptoir familial. Un dollar l'unité est ainsi versé pour la recherche sur le cancer. Grand merci!

Tirage

Lors de la réunion de juin, le tirage au sort a favorisé madame Jeannine Cameron qui a gagné le remboursement de sa cotisation annuelle de 30 \$.
Félicitations!

Le Marché public de Palmarolle, fête en grand son 5^e anniversaire

Le seul Marché public de village en Abitibi-Témiscamingue

Eh oui, depuis 5 ans, le Comité de développement de Palmarolle est complice des producteurs et transformateurs du secteur agroalimentaire en leur offrant la possibilité de vendre directement aux consommateurs et, en contrepartie, de permettre à ces derniers de déguster de bons produits et de soutenir l'économie locale.

Les activités du Marché public se tiendront du 29 juin au 14 septembre 2018, à l'endroit habituel, de 14 h à 18 h. Outre la présence des producteurs et transformateurs dans les kiosques, de nombreuses activités participatives sauront enrichir l'expérience des visiteurs.

Déjà un calendrier nous annonce de nombreuses activités de participation. Divers concours de photos seront organisés dont celui sur les produits du jardin et les vieilles granges. Une exposition de légumes se traduira aussi par un choix des plus originaux.

Le 31 août sera un Marché très particulier. Les producteurs et transformateurs auront l'occasion lors de l'activité Vide Jardins de vendre des volumes plus importants dont les consommateurs pourront faire leurs provisions. De plus, les gagnants des divers concours seront connus. D'autres activités seront à venir. Vous êtes donc invités à suivre les communications sur le Facebook et le site Internet du Marché public de Palmarolle. Vous êtes attendus en grand nombre au lancement du 29 juin dès 14 heures.

Le Comité organisateur en collaboration avec la SADC d'Abitibi-Ouest entendent faire de ce 5^e anniversaire un moment de relance pour les prochaines années.

Source :
Thérèse Grenier, SADC d'Abitibi-Ouest
819 333-3113 ou cell. 819 333-7664

Fondation Docteur-Jacques-Paradis



SAVIEZ-VOUS QUE...

C'est grâce à l'une des campagnes de financement, plus précisément celle de 1997-1999, que le Centre hospitalier fut en mesure de faire l'achat du tout premier « scanner » sur notre territoire. Nombreux bénévoles ont participé à cette campagne, dont un homme d'affaire de Normétal, M. Serge Racette (maintenant résident de La Reine). Son esprit aventureux l'amena à proposer une activité de financement originale et périlleuse. Il effectua donc, pendant plusieurs semaines, un trajet solitaire de 8 500 kilomètres en motoneige dans le Grand Nord québécois. L'achat symbolique d'étapes et de kilomètres de *l'Extrême aventure* était proposé aux entreprises et à la population d'Abitibi-Ouest. Cette campagne fut couronnée de succès avec un dépassement de 200 000\$ de son objectif de départ. Grâce à de telles activités et initiatives, votre Fondation assure le maintien de services en soins de santé sur tout le territoire de l'Abitibi-Ouest et ce, depuis maintenant 30 ans.

Je vous souhaite une semaine qui vous fait « don du bien »!



Caroline Gamache
Directrice générale
(819)333-2311 #2266

✉ info@fondationjaquesparadis.org

🌐 www.fondationjaquesparadis.org



📘 Fondation Docteur-Jacques-Paradis



Gilles Fortier

Dévidoir



Voici une pièce antique des plus rares; la plupart d'entre vous avez sûrement vu un dévidoir en bois, mais en métal sûrement pas.

La semaine dernière un ami me l'a donné. Il l'a trouvé dans un tas de ferraille, il a bien vu le côté antique de la chose, mais ne connaissait pas son utilité.

À première vue, on constate que c'est un dévidoir mais il faut trouver l'information. Comme pour la plupart des pièces antiques, c'est en anglais qu'il faut chercher et en premier trouver le nom.

Ceci est un dévidoir à laine en métal, portatif, ajustable et muni d'une serre pour le fixer au rebord d'une table ou d'une chaise. En anglais (Wool Winder) datant du début des années 1900.

À l'avenir, si vous voyez un tas de ferraille, regardez bien, il y a peut-être un trésor là-dedans.

Jeux vidéo - Accessoires fumeurs - Accessoires vapoteurs - Centre Jardinage

Vap-T

Tabagie électronique

Surveillez nous dans vos festivals préférés en Abitibi!!!

| | | |
|---------------------|---------------------|----------------------|
| Amos | La Sarre | Rouyn-Noranda |
| 819-732-8276 | 819-301-0093 | 819-277-7682 |



Le montage d'une canne à doré

Pour certains d'entre vous, le montage d'une canne bien adaptée à la pêche au doré peut sembler ardu. Dans ma chronique ce mois-ci, je vous présente la canne la mieux adaptée pour les techniques de pêche au doré les plus populaires.

Premièrement, voici les spécifications d'une bonne canne vous permettant de faire du marcheur de fond et de la dandinette. Cette canne devrait avoir une longueur de 6 pieds et 6 pouces à 7 pieds, la puissance elle devrait être moyenne lourde et l'action rapide.

Maintenant, comment monter cette canne? La ligne principale que je place est de la corde tressée. Personnellement, j'utilise de la PowerPro de 15 lb de résistance. Avant d'embobiner cette dernière, placer du ruban de téflon blanc ou un fond de monofilament sur le fond de votre bobine. Cette étape est importante afin de s'assurer que la corde tressée ne glisse pas sur la bobine de votre moulinet.

Pour embobiner la corde tressée, placer la bobine à plat sur le sol. Commencer à mouliner, si jamais la corde a tendance à vriller, tourner la bobine de l'autre côté. Habituellement, dans un moulinet de grosseur moyenne vous y placerez 150 verges. Pour savoir si votre moulinet est bien rempli, assurez-vous que la corde soit à 1/8 de pouce du bord de la bobine. Ceci vous assurera de longs lancers et de meilleures performances de la part de votre moulinet.

Une fois le moulinet plein, attacher un bas de ligne en fluorocarbonate de 10 ou 12 lb de résistance lorsque vous pêchez à la dandinette. Si vous pêchez au marcheur de fond, à ce moment, vous pouvez attacher un émerillon afin d'y placer votre marcheur de fond.

Que ce soit à la dandinette ou au poisson nageur, j'attache toujours le leurre directement sur le fluorocarbonate afin de donner une action de nage la plus réaliste possible.



GO LES JAMBES 2018

Cette année, vous étiez deux cent cinquante à avoir participé à la 7^e édition. Deux cent cinquante belles personnes à avoir encore donné vie à Go les jambes! Deux cent cinquante belles personnes à avoir été très généreuses autant les unes que les autres, mais surtout deux cent cinquante belles personnes que nous espérons revoir l'année prochaine!

Une fois de plus, Go les jambes a connu un franc succès!

Nous souhaitons remercier très chaleureusement nos commanditaires sans qui l'événement n'aurait pu avoir lieu :

- Les producteurs de lait du Québec;
- Desjardins;
- Épicerie Marion & Fils de Palmarolle;
- Pompiers de Palmarolle;
- VROOM;
- Carrefour Jeunesse Emploi A-O;
- Mimi Cummins, graphiste et conceptrice de sites web;
- Comité de développement de Palmarolle;
- Loisir & Sport Abitibi-Témiscamingue.

Un grand merci également à nos nombreux bénévoles qui nous permettent de reconduire ce bel événement :

Marc Tanguay, Samuel Tanguay, Alain Chartier, Guy Fortin, Sharon Hogan, Micheline Turcotte, Mélanie Pelletier, Louisa Gobeil, Laurie Lalancette, Meghan Jarry, Catherine Fontaine, Gabrielle Fontaine, Jérôme Lebel, Marie-Philippe Vachon, Isabelle Leclerc, Mégane Lemieux, Alycia Lemieux, Rosalie Lemieux, Logan Lemieux et, bien entendu, notre mystérieux 007 qui refuse d'être nommé. Vous êtes tous incroyables!

Merci à tous et à l'année prochaine!



HOCKEY RURAL

Pour ceux et celles qui se posent la question, le hockey rural sera de retour l'automne prochain. Nous espérons avoir plus d'inscriptions et ainsi pouvoir former deux groupes selon l'âge de nos jeunes qui seront inscrits.

Nous invitons également les parents à s'impliquer sur la glace, même si ce n'est qu'un soir par deux semaines ou encore par mois. Tout le monde est bienvenu puisque chacun d'entre nous avons quelque chose à transmettre à ces jeunes.





Les Loisirs de Palmarolle inc.

L'assemblée générale annuelle des Loisirs a eu lieu le 9 mai dernier. Il nous fait plaisir de vous présenter le Conseil d'administration pour la prochaine année.

De gauche à droite : Roxanne Laprise, coordonnatrice des Loisirs, Guy Fortin, président, Jérôme Lebel, trésorier, Mélanie Aubin, administratrice, Jacques Bouffard, administrateur, Laurie Lalancette, secrétaire, Julien Aubin, administrateur, et Louisa Nicol, vice-présidente.

En effet, de nouveaux membres se sont ajoutés au groupe cette année. Merci à Jérôme Lebel qui s'est joint lors de la dernière assemblée et à Mélanie Aubin d'assurer un remplacement au sein du groupe jusqu'à la prochaine assemblée où nous espérons que tous les membres actuels renouvelleront leur mandat.

STUDIO SANTÉ DESJARDINS

Le Studio Santé Desjardins s'est enrichi d'un troisième tapis roulant et d'un troisième elliptique, et ce, grâce aux généreux dons de Claudia Mercier, Sylvie Girard et Allan Fortier.

Nous remercions très chaleureusement Claudia, Sylvie et Allan pour ces deux fantastiques dons. C'est énormément apprécié!

De plus, prenez note qu'un « Leg Press », huit nouvelles plaques de 45 lb ainsi qu'une planche abdominale inclinable ont été récemment ajoutés à nos équipements. Si vous n'êtes pas venu faire un tour dernièrement, venez nous voir! Il y a plein de nouveautés et d'autres changements sont encore à venir!



REMERCIEMENTS SPÉCIAUX À MME CRISTINE CLOUTIER

En effet, l'année dernière, notre collègue et amie, Cristine, a quitté le comité des Loisirs. Son engagement au sein de la Corporation des Loisirs ces sept dernières années a été très précieux et extrêmement apprécié. En mettant à contribution son temps, ses compétences ainsi que ses nombreux talents au service des Loisirs, elle a grandement aidé à bâtir une collectivité plus forte, plus dynamique, mais surtout, elle a fait avancer les choses de façon positive.

En passant par la Piste cyclable Desjardins, le Vins & Fromages, le Bières & Saucisses, Go les jambes, le Défi Santé 5/30, sans oublier l'aréna et les nombreux budgets élaborés avec attention et sérieux font d'elle une administratrice des Loisirs de Palmarolle hors pair et très appréciée de tous.

Nous tenons à te remercier très chaleureusement pour ton implication passée et à venir au sein des Loisirs de Palmarolle et aussi de notre communauté. Merci pour tout!

L'équipe des Loisirs de Palmarolle

VINS & FROMAGES 2018

La soirée Vins & Fromages a été une fois de plus un franc succès cette année. C'est plus de 300 personnes qui sont venues déguster des fromages de chez nous.

Merci énormément à tous nos bénévoles sans qui cette activité serait impossible à réaliser! Merci aussi à tous les participants qui sont le cœur et le pouls de la soirée, lesquels ont dansé au rythme de la musique de Guylaine Provencher et Josée Jolicoeur!

Finalement, merci mille fois à nos généreux commanditaires : Les producteurs de lait du Québec, Épicerie Marion & Fils, Cuisine Carignan, Construction Sylvain Rouleau, La Fromagerie La Vache à Maillotte, Rouge Café, Galerie Sang-Neuf Art, Restaurant Au P'tit Bonheur, Véronique Lagrange, massothérapeute, ainsi que la Ferme Bellevue, la Ferme des Pics et la Ferme Beaudoin-Bégin.

À l'an prochain!



CONCOURS PHOTO-TOURISME

à Palmarolle

CONCOURS 1

Au cours de l'été, placez-vous dans la peau d'un touriste pour photographier ce que vous trouvez beau, original, photos que vous voulez partager avec vos amis pour les inciter à visiter Palmarolle.

Critères de participation

Faites-nous parvenir vos photographies (maximum de 5) aux dimensions 4 x 6 po, à l'adresse suivante :

Comité de développement de Palmarolle,
C.P. 407, J0Z 3C0 ou
info@developpementpalmarolle.ca

Trois prix seront attribués lors du Marché public de Palmarolle le vendredi 14 septembre.

Le concours prendra fin le 1^{er} septembre 2018.

CONCOURS 2

PHOTO-AGRO

Photographies : Les légumes les plus beaux, les plus laids, les bizarres de spécimens.

Ces photos serviront à orner la page facebook du **MARCHÉ PUBLIC** de Palmarolle.

Faire parvenir vos photos au

Comité de développement de Palmarolle
info@developpementpalmarolle.ca

Beaux Arts Rosa-Bonheur

- Atelier de modèles vivants du 25 au 29 juin 2018
- Atelier d'illustration du 2 au 6 juillet 2018
- Marouflage intensif les 7 et 8 juillet 2018
- Portrait du 9 au 13 juillet 2018

Tous les ateliers déboutent à 9 h 30

Galerie Sang-neuf Arts

109, rue Principale Palmarolle J0Z 3C0
Tél. : 819 787-3047
louisa.nicol@outarde.ca
Ouverture dès le 24 juin jusqu'au 3 septembre 2018
Du mercredi au dimanche, de 13 h à 18 h